



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Aéroports de Paris : aucune volonté politique de faire vivre un enjeu démocratique**

Dans la bataille engagée depuis plusieurs mois pour obtenir un référendum contre la privatisation d'Aéroports de Paris, la CGT a interpellé M Castaner Ministre de l'Intérieur en charge de la procédure le 11 juin, sur plusieurs points.

Tout d'abord sur les missions de service public essentielles pour la population et donc sur l'incontournable maîtrise publique des transports ; sur les enjeux démocratiques de cette procédure constitutionnelle inédite, sur la volonté du Président Macron d'abaisser le seuil de signatures nécessaires à 1 million et enfin sur la transparence du suivi des signatures.

La réponse du ministre se résume à la lecture de l'article 11 de la constitution et de la loi organique du 6 décembre 2013, pour nous dire que ces textes ne prévoient pas de réponses à nos questions.

Nos exigences ne sont pas juridiques, Monsieur le Ministre et portent la volonté de s'inscrire pleinement pour la réussite de cette initiative démocratique. Une question d'intérêt général, comme de considérer que ADP est un service public national et donc non cessible à des intérêts privés, aurait mérité une réponse plus appliquée que le « minimum gouvernemental » : se réfugier derrière des textes constitutionnels.

La Constitution n'exprime pas la volonté politique de faire vivre cet exercice démocratique et force est de constater qu'il n'y en a pas. Le respect de la constitution passe aussi par-là : faire la promotion de cette procédure, la porter à la connaissance des citoyens à travers une campagne officielle et ministérielle car comme en a convenu le Président de la République, le seuil des signatures est très haut.

Aujourd'hui l'information indispensable envers la population ne peut reposer que sur certaines organisations syndicales dont la CGT, par des partis politiques ou par des associations, sachez que nous ne désarmerons pas, il faut que le gouvernement assume ses responsabilités.

Montreuil, le 22 août 2019